

Le 28 juin 2019

Homéopathie : dans l'attente d'une décision politique

La Commission de transparence de la Haute Autorité de Santé (HAS) va rendre un avis proposant le déremboursement des médicaments homéopathiques, après avoir examiné cette thérapeutique sous l'angle des critères d'*evidence based medicine*.

Les médecins homéopathes déplorent que le comité d'experts n'ait comporté aucun expert homéopathe. Ils regrettent que la démarche de la HAS n'ait pas pris en compte l'ensemble de la démarche du médecin homéopathe.

Ils rappellent que l'homéopathie ne se substitue pas aux autres thérapeutiques mais qu'elle en est complémentaire. Aujourd'hui 34 % des médecins généralistes en prescrivent quotidiennement. Les enquêtes d'opinion montrent que les Français y sont très majoritairement attachés.

Les médecins homéopathes appellent donc la ministre de la Santé et le Premier ministre à prendre en compte l'ensemble de ces éléments avant de prendre une décision qui pourrait avoir des conséquences importantes sur la santé des Français.

Dr François Turmel, président de l'UNAMEP-CSMF (Union Nationale des Médecins à Exercice Particulier)